



Société Prodigious
Monsieur Frédéric Tresal Mauroz
Président
92-98, avenue Gambetta
75020 Paris

Paris, le 1^{er} août 2022

Monsieur,

Par la présente, conformément aux dispositions réglementaires de la loi n°2008-789 du 20 août 2008 et de l'article L. 2142-1 du code du travail, nous avons l'honneur de vous informer que nous désignons, ce jour :

Madame Cécile Gréa,
en qualité de représentante de la section syndicale (RSS) Info'Com-CGT
pour la société Prodigious.

Conformément à la loi et aux statuts de notre syndicat, la représentante de la section syndicale, est habilitée à représenter nos adhérent(e)s et les salariés de l'entreprise quel que soit leur statut (cadre, technicien, agent de maîtrise, employé, ouvrier...) ou leur convention collective.

Romain Altmann

Secrétaire général

PS : copie à l'inspection du travail compétente.